

## Informations sur l'eau potable – Chlorothalonil et ses métabolites

---

### Contexte

La qualité de l'eau potable fait l'objet d'analyses de plus en plus performantes sur des substances détectables dans des concentrations de plus en plus infimes. Ces progrès techniques et scientifiques nous permettent une surveillance accrue au service du maintien de l'excellente qualité de l'eau potable.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé de retirer l'autorisation de mise en circulation des produits contenant le fongicide chlorothalonil dès janvier 2020. Ces produits étaient utilisés depuis les années 70. Le chlorothalonil se dégrade naturellement dans le sol, mais génère des sous-produits de dégradations appelés métabolites. La connaissance et le suivi des métabolites du chlorothalonil dans les eaux sont relativement récents.

À la suite d'une première campagne menée sur un des métabolites en 2019, les Cantons en collaboration avec la Confédération en ont réalisé une seconde en 2020 portant sur 4 autres sous-produits du chlorothalonil concernant tout le Plateau Suisse de Genève jusqu'au Lac de Constance.

Dans ce cadre, les dernières analyses réalisées par le SAAV (Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) sur les points de production et de captage d'eau dans le district de la Broye ont mis en évidence les résultats suivants :

- La teneur moyenne en métabolite du chlorothalonil R471811 sur l'eau distribuée dans l'ensemble des réseaux de la commune dépasse la valeur maximale admise fixée par l'OPBD<sup>1</sup>. Les valeurs varient selon les endroits des prélèvements.
- Les teneurs des autres métabolites du chlorothalonil analysés (4 autres métabolites) sont inférieures aux normes en vigueur, voire inférieures au seuil de détection.

Les métabolites du chlorothalonil sont sans doute présents depuis de nombreuses années déjà dans les eaux souterraines, dans les rivières ainsi que dans le Lac de Neuchâtel. Les filières de traitement actuelles ne permettent pas d'éliminer cette substance de façon suffisante.

Nous insistons sur le fait que, selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : « Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du Chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées »<sup>2</sup>.

La mesure la plus importante a déjà été prise, avec l'interdiction de l'utilisation du chlorothalonil à partir de janvier 2020. La présence des produits de décomposition dans les eaux diminuera progressivement.

Par ailleurs, tous les autres paramètres analysés sont conformes à la législation en vigueur concernant l'eau de boisson et démontrent la très bonne qualité de l'eau potable.

---

<sup>1</sup> l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11), elle est fixée à 0,1 µg/l (0,000001 gramme/litre).

<sup>2</sup> <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>

## Actions entreprises

En vertu de l'application du principe de précaution, le service de l'environnement de la commune d'Estavayer a entrepris de déterminer les solutions permettant de traiter cette problématique.

En particulier, les actions suivantes ont été menées :

- Information à la population et aux entreprises via le site internet communal et le journal communal
- Collaboration avec un bureau d'ingénieur spécialiste afin de faire un état des lieux et d'élaborer un plan d'action. Ce bureau travaillant sur des projets de traitement du chlorothalonil et de ses métabolites en d'autres points de production d'eau potable de la région (par exemple le puits de la Vernaz –Payerne / Corcelles-près-Payerne, la ville de Lausanne), la commune d'Estavayer bénéficie des meilleurs retours d'expériences sur le sujet.
- Mise en place d'une campagne de mesure du chlorothalonil et de ses métabolites en divers points du territoire et au cœur de l'usine de production d'eau potable afin d'établir un état des lieux.
- Essais de différents types de charbons actifs dans les filtres de l'usine de production d'eau potable, le charbon actif ayant le pouvoir d'adsorber (de retenir) les molécules telles que le chlorothalonil et ses métabolites

La réalisation de mesures et d'essais sur nos installations est une nécessité absolue. En effet, chaque configuration d'usine de traitement des eaux est unique et les solutions techniques qui peuvent être réalisées le sont aussi. Par ailleurs, il est nécessaire de répéter ces analyses à la fois pour s'assurer de leur exactitude et pour suivre l'évolution des valeurs au cours du temps. En effet la capacité du charbon actif à retenir ces molécules décroît avec son âge et il est nécessaire de caractériser l'évolution de cette efficacité au cours du temps.

Ces investigations ont par ailleurs conduit à entreprendre des contacts avec des fournisseurs d'équipements spécialisés (filtres avec charbon actif) qui pourraient être mis en place à la sortie des sources exploitées pour la production d'eau potable (Franex et Vuissens)

Les premiers résultats sont encourageants et lorsque suffisamment de données auront été acquises, en principe au premier semestre 2022, un rapport de synthèse sera établi et rendu public. Ce document présentera un état des lieux ainsi que les solutions mises en place et celle à implémenter.

*A titre informatif les valeurs moyennes de concentration en Chlorothalonil R 471811 mesurées au cours des 12 derniers mois sont les suivantes :*

<i>Eau brute du Lac<sup>3</sup></i>	<b>194 +/- 39 ng/L</b>
<i>Eau potable à la sortie de l'usine<sup>4</sup> :</i>	<b>145 +/- 29 ng/L (Valeur maximale admise 100 ng/L)</b>
<i>Eau potable source de Franex<sup>5</sup> :</i>	<b>372 +/- 74 ng/L (Valeur maximale admise 100 ng/L)</b>
<i>Eau potable source de Vuissens<sup>6</sup> :</i>	<b>271 +/- 54 ng/L (Valeur maximale admise 100 ng/L)</b>

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



---

<sup>3</sup> 17 mesures

<sup>4</sup> 17 mesures

<sup>5</sup> 5 mesures

<sup>6</sup> 5 mesures